



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

REUNION PUBLIQUE DU MARDI 12 JUIN 2018 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DU FAYET

Présents Municipalité : Jean Marc PEILLEX, Corinne COLIN, Corinne GROSSET BOURBANCE, Colette ABBE DAVOINE, GILLES GRANDJACQUES, Daniel DENERI, Marie Christine FAVRE

Services municipaux : Joël JIGUET, Marc SIROP, Laurent CLAUDEL

Secrétaire de séance : Laurent CLAUDEL

Monsieur le Maire après avoir salué et remercié les personnes présentes à ce temps d'échange semestriel, engage la conversation en présentant les actions entreprises par la collectivité sur le secteur du Fayet.

Le parc Thermal :

Le séquoia à l'entrée du parc a été abattu début juin. Malgré les efforts de maintien en place entrepris depuis plusieurs mois (traitement curatif), il s'est avéré que la maladie avait affaibli l'ensemble du tronc. La collectivité a dû se résoudre à l'abattre. Pour garder le témoignage de l'emplacement de cet arbre majeur, le trait de coupe a été volontairement réalisé à une hauteur de 1 m. Cette souche devenant un espace de vie pour les jeunes enfants désireux d'escalader ce promontoire.

Le parc de jeux d'enfants (vers le petit train) a été complètement repensé avec un graphisme comparable à celui du parc du Mont-Blanc. Le thème de l'eau est cette fois développé et décliné pour s'intégrer pleinement dans le parc thermal. L'inauguration est programmée le 27 juin à 15 h.

La Compagnie des Guides après avoir amélioré le parcours aventure, ré-ouvrira le site dès cet été. Le pôle d'accueil sera également amélioré cet automne par la construction d'un bâtiment vers le parking de l'école d'escalade en remplacement des 2 mazots existants. Cet investissement de la Commune de Saint Gervais, comportera des toilettes publiques et un local de stockage en niveau bas, et un accueil à l'étage (pour les activités sportives portées par la Compagnie des Guides).

Une via Ferrata est également en cours de construction dans les Gorges du Bonnant. Le point de départ se situera au niveau de la passerelle des Thermes et rejoindra par un parcours de 1 h 30 à flanc de falaise, le chemin des Poules à proximité de la pile du pont de contournement de Saint Gervais.

La rénovation des Thermes portée par le groupe l'Oréal, comprenant la réhabilitation des espaces intérieurs (cure et bien être) et des abords sera achevée avec 1 mois de retard. La finalisation de ce chantier est donc envisagée pour fin juillet et l'inauguration est programmée pour la 2^{ème} quinzaine de septembre. Saint Gervais bénéficiera d'un outil de développement du tourisme thermal de grande qualité.

Un rapport structure des anciens locaux des thermes énonce la fragilité de ce bâti historique. Il n'est donc pas envisageable de redonner une nouvelle vie à ces locaux. Pour l'instant l'accès est clôturé et l'intention conjointe de la collectivité et de l'Oréal est de garder la visibilité de ce passé du thermalisme à Saint Gervais.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Le club house qui fait partie de la concession des Thermes, ne fonctionnera pas cet été à l'identique des années antérieures du fait d'un programme de rénovation trop important sur ce bâtiment. De ce fait, seule une restauration rapide/salon thé sera proposée cet été.

La pelouse des abords du club House est entretenue par la commune. En 2019, l'Oréal reprendra à sa charge cet entretien paysager.

La rénovation de la piscine qui est de la compétence de la CC-PMB est en cours d'instruction.

Le parc Thermal bénéficie donc d'un plan d'investissement ambitieux qui donnera à ce lieu, une nouvelle impulsion à cette destination emblématique.

Parking de la gare et activité ferroviaire:

L'installation de la fête foraine comme à l'accoutumée sur le parking de la gare a fait l'objet d'un courrier de la part de SNCF mobilité qui interdit à la collectivité l'usage de cet espace. L'édition 2018 se déroule pour autant à l'identique des années antérieures.

Monsieur le Maire précise que ce courrier fait suite aux relations difficiles que la SNCF souhaite entretenir avec la Commune et ce depuis la dernière révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) où la SNCF sollicitait le passage des parkings en zone constructible. Ce projet ne répondant pas au souhait de maintenir un pôle multi-modal d'échanges en libre accès, la Commune a inscrit ce secteur en zone ferroviaire au PLU.

Monsieur le Maire rappelle que le Pôle multimodal a vu le jour via le Sivom du Pays du Mont-Blanc qui s'était donné pour objectif de simplifier l'accès aux transports en commun (bus/train). La suppression des voies auto couchettes a été l'occasion de transformer ce secteur en parking, le tout avec une aide de la Région dans la cadre de son plan gare.

Par la suite, une convention entre le SIVOM et la SNCF a été mise en place pour s'assurer du traitement qualitatif du parvis. Puis le SIVOM ne souhaitant plus assurer la charge de cet entretien par son propre personnel, une nouvelle convention a donné à la Commune de Saint Gervais cette responsabilité (paysagement, nettoyage, éclairage, signalétique routière,...). La CC-PMB après avoir repris la compétence transport n'a pas souhaité maintenir ce conventionnement et depuis le traitement des espaces n'est plus assuré.

Monsieur le Maire évoque sa démarche auprès de la SNCF pour acquérir l'ensemble de la zone devant la gare. L'objectif de la municipalité est de garantir le fonctionnement multimodal tel que prévu initialement et permettant aux résidents d'accéder à un stationnement gratuit. Ce projet pourrait s'organiser autour de la création d'un parking souterrain et la création d'un espace vert en surface. Pour ce faire, un accord avec tout le pays du Mont Blanc (14 communes) est recherché.

Monsieur le Maire assure les habitants du Fayet de sa vigilance sur ce dossier et précise que des actions citoyennes sont d'ores et déjà engagées (une pétition circule) sur l'absence d'entretien du secteur.

En complément, Monsieur le Maire demande aux services d'installer un panneau d'information précisant la responsabilité de la SNCF en la matière.

Aujourd'hui seule la convention avec le Conseil départemental perdure avec la SNCF pour la gare de départ du Train du Mont-Blanc (TMB)



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Le CEVA (Léman Express), qui doit se prolonger par une accentuation du cadencement des trains TER jusqu'à Saint Gervais reste au point mort. La problématique du croisement des trains dans le secteur de la Vallée de l'Arve n'est pas traitée.

Une voie cyclable est en cours de finalisation tout le long de l'Arve (Mont-Blanc/Léman). Le secteur du Fayet devrait se faire rapidement.

Les projets immobiliers :

Le devenir des établissements Rosset ne connaît pas d'évolution. Les contraintes techniques sont importantes, nécessitant notamment la création d'un rond-point spécifique à ce projet immobilier.

A l'inverse, les bâtiments construits sur l'ancienne propriété Guelpa sont salués comme une belle réalisation. Le Clos Regard ne connaît pas de mouvements de résidents. Aucune demande d'accès en PLSA n'a été recensée. La vente des appartements n'a pas fait l'objet d'une meilleure réussite. Aujourd'hui cet ensemble immobilier est en location libre. La configuration des logements ne permet pas aux familles d'accepter aisément à ces propositions d'habitat (pas assez de T3).

Une des conséquences visibles de cette non occupation des logements, est la baisse des inscriptions des enfants à l'école. Cet état de fait s'explique également par une instabilité des familles. En fonction des évolutions de la cellule familiale et/ou des zones d'emplois, les parents n'hésitent pas à retirer les enfants de leur lieu de scolarisation et ce avant la fin de l'année scolaire. Cette fluctuation des effectifs engendre des fermetures de classes, non envisagées à court terme.

Un riverain fait remarquer que l'immeuble des Tétràs sert de zone de parking pour ces nouveaux immeubles, dont le calibrage de stationnement ne semble pas avoir été suffisamment appréhendé. Monsieur le Maire répond qu'une norme parking existe lors de la création d'immeuble comprenant à la fois des stationnements en sous-sol (garage) et en surface. L'été ces stationnements en sous-sol sont moins plébiscités, d'où la surcharge de stationnement en surface.

L'ancien presbytère de l'église Notre Dame des Alpes reste une verrue paysagère. La famille propriétaire du bien, n'arrive pas à s'entendre sur cette vente

La SNCF, souhaitait céder son immeuble (vers l'entreprise Abbé). Depuis 3 mois les retours diligentés sur le potentiel immobilier de ce patrimoine, tendent vers une rénovation et la construction d'un nouveau bâti dans le même esprit. Ce potentiel est loin du programme immobilier envisagé par la SNCF qui souhaitait faire une opération financière importante.

Commerces de proximité :

La poste du Fayet a signé en 2016 un bail de location pour 9 ans. Il n'est donc pas programmé une fin d'activité de la Poste au Fayet.

Monsieur le Maire précise que le commerce de proximité redevient une activité économique en pointe, face aux transformations lourdes des hypermarchés. Ces derniers devenant progressivement des zones de stockage pour les "drives" et le commerce par internet.

Un riverain corrobore les propos de Monsieur le Maire en précisant que les jeunes adultes se tournent fortement vers les magasins de proximité (bio) qui s'installent, gage d'un contact humain renouvelé et d'une assurance qualité plus forte sur les produits



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Un riverain s'étonne que le parking en zone bleue devant la poste soit passé en zone blanche. Monsieur le Maire explique que ce choix s'est fait en concertation avec les commerçants du Fayet

Un riverain précise que le stationnement à l'île de Brey n'est pas très efficace à l'image de la rue de Varens.

Monsieur le Maire évoque le contentieux avec la société Eiffage (rue de la poste/rue de la gare) qui n'est pas encore jugé. De ce fait la qualité de ces voies n'est pas du meilleur aspect.

Informations diverses :

Le SM3A, qui a la compétence de l'entretien des cours d'eau, doit refaire le seuil (lit) sous la Potinière et les hangars du TMB.

Le jardin public du Fayet doit faire l'objet d'une réhabilitation paysagère qui passera notamment par le retrait du sapin. L'ouverture des offres des entreprises n'est pas favorable à la collectivité (218 K€ au lieu de 134 K€).

Les accidents de la route dans le secteur du Fayet ont été importants ces derniers temps. Les auteurs ont été retrouvés via le dispositif de caméras (hormis pour la dégradation des barrières devant l'église). L'accentuation de la circulation au centre du Fayet est par ailleurs soulignée par plusieurs riverains, engendrant son lot d'incivilités, notamment vers l'entrée du parc thermal où nombre d'automobilistes n'hésitent pas à couper la ligne blanche continue, pour accéder au parc thermal, voire pour faire demi-tour sur la route.

Un riverain sollicite la pose d'une caméra vers les Molocks du Casino, pour lutter contre la dépose illicite de débris professionnels. Monsieur le Maire précise que cette situation est la conséquence du manque de prise en compte de forfaits d'accès aux déchetteries par la CC-PMB pour les professionnels.

Un habitant souligne la qualité du nettoyage autour des Molocks et remercie les agents de la Commune pour ce travail très important.

Le tampon du réseau au départ de la route des Amerands est instable. Il est nécessaire de le reconsolider.

Un riverain informe Monsieur le Maire que les bancs vers le kiosque thermal ont été vandalisés par le retrait des écrous. Cet habitant s'est chargé de la réparation (pose de nouveaux écrous).

Le jury permettant à la Commune de maintenir son label 4 fleurs, passera le 11 juillet. Sur ce sujet, un habitant s'interroge sur les raisons qui ont amené la collectivité à confier le fleurissement à une entreprise d'Albertville. Monsieur le Maire répond que cette entreprise fournit les fleurs à la collectivité depuis plusieurs années et que l'exigence particulière cette année sur les délais de plantations a amené la collectivité à partager l'effort de plantation (après un appel d'offre) à la fois sur l'entreprise, mais également sur les services. Monsieur le Maire évoque également la problématique du vol de plantations, imposant aux services de réaménager le plan de fleurissement en conséquence. Cette perte de temps est préjudiciable pour tous.

La promenade des anciens au parc des oiseaux à Villars les Dombes s'est très bien déroulée. Le bémol se situe sur les moyens de transport mis à disposition par la SAT. Un des bus n'était pas au confort tourisme tel qu'exigé dans le cahier des charges.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Train du Mont blanc (TMB) :

La concession du Train du Mont Blanc, s'éteint le 31 décembre prochain. Le Conseil départemental a lancé une procédure de renouvellement intégrant des travaux sur voies pour 20 M€ et l'acquisition de 3 nouvelles motrices pour 30 M€.

Monsieur le Maire, membre de la commission d'attribution de cette future concession a pu relever en séance que le prix payé par les usagers souhaitant emprunter le TMB est plus cher que pour accéder au Montanvers. Il existe également un souhait que le trajet du Fayet au Centre Bourg soit non payant. La CMB qui gère la concession actuellement et est soumissionnaire pour la prochaine concession n'y est pas favorable. Pour autant, cette action simple s'intègre parfaitement dans une démarche de réduction de la pollution.

Pollutions :

Monsieur le Maire énonce son mécontentement actuel sur la gestion de la pollution dans la vallée de l'Arve. Cet hiver seule la météo explique l'abaissement du nombre de jours en vigilance rouge.

Aucune action de fond n'est lancée, alors que trois actions prioritaires devraient mobiliser le territoire :

- *Repositionner l'incinérateur du SITOM de Passy dans une vision globale.*
Entre Marignier et Passy, la vallée bénéficie d'une surcapacité de brûlage de déchets. L'idée de déplacer celui de Passy à Marignier n'est sans doute pas la solution la moins polluante (transport de camions en hausse), mais l'accentuation du tri sélectif et la mise en place du plan déchet qui est de la responsabilité de la Région devraient être engagés à la fois par la CC-PMB et le Vice-Président de la Région en charge de l'environnement.
- *SGL Carbon*
La société SGL Carbon a une usine exemplaire en Allemagne, alors que celle de Chedde apporte son lot de pollutions, alors même que des travaux conséquents ont été engagés. Il semble nécessaire de maintenir l'accompagnement de cette usine, à la réduction de production des polluants. Le savoir-faire des employés est la seule motivation du groupe à garder son usine sur ce site.
- zone de stockage des camions
Le parking des camions en transit vers l'Italie, via le tunnel du Mont-Blanc a été construit au pied de la rampe des Egratz. Ce non-sens entraîne un départ à froid des camions dans une pente forte, d'où une surconsommation en gasoil et un niveau de pollution accentué. Initialement, ce parking relais se situait à Cluses et permettait au camion de réguler la mise en température de leur moteur, gage de moindre pollution.

Le Maire,
Conseiller Départemental du Canton
Mont-Blanc,
Jean-Marc PEILLEX